RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort.

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 812-4 et R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort du 24 avril 2007.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort :

1° Au titre des représentants de l'Etat :

- M. Pierre DARTOUT, préfet du Val de Marne ;

Représentante du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

- Mme Simone BONNAFOUS, présidente de l'université Paris 12 – Val de Marne ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

- Mme Pascale BRIAND, directrice générale de l'alimentation ;
- M. Jacques BRULHET, vice-président délégué du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux ;
- Mme Marion ZALAY, directrice générale de l'enseignement et de la recherche ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

- M. Jacques BOMBAL, président de « The Monarch Beverage Company » ;
- M. Denis AVIGNON, vice-président du conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires ;
- M. Philippe MELON, syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral ;
- M. Bertrand FAROULT, société nationale des groupements techniques vétérinaires ;
- M. Francis DESBROSSE, association des anciens élèves et amis de l'Ecole d'Alfort ;
- M. Bruno JACTEL, vice-président de la société Mérial ;
- M. Philippe BASSIN, directeur des relations extérieures du groupe Danone ;
- M. Hervé GOMICHON, directeur qualité du groupe Carrefour ;
- Mme Muriel MAMBRINI-DOUDET, présidente du centre INRA de Jouy en Josas ;
- M. Marc MORTUREUX, directeur général de l'ANSES.

Article 2

Le directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait le 14 Mars 2011

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,
de la ruralité et de l'aménagement du territoire,
Pour le ministre et par délégation,
la directrice générale de l'enseignement et
de la recherche

Marion ZALAY